



SALAIRES PERIODIQUES REGIONAUX (FPPR/SPHR)

augmentation : nouveaux coefficients et augmentation le 1^{er} novembre 2018

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Valeur du point : +1% soit 3,95 €

Fonctions	Nouveaux Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	617	2 437,15 €
Rédacteur en chef adjoint	567	2 239,65 €
Secrétaire général de la rédaction	485	1 915,75 €
Chef d'édition		
Journaliste polyvalent 3 ^e échelon	468	1 848,60 €
Chef de service ou d'agence		
Secrétaire de rédaction multimédia	452	1 785,40 €
2 ^e échelon		
Premier secrétaire de rédaction	441	1 741,95 €
Secrétaire de rédaction 2 ^e échelon		
Rédacteur détaché		
Journaliste polyvalent 2 ^e échelon	425	1 678,75 €
Reporter photo 2 ^e échelon		
Secrétaire de rédaction multimédia	419	1 655,05 €
1 ^{er} échelon		
Journaliste polyvalent 1 ^{er} échelon	413	1 631,35€
Secrétaire de rédaction 1 ^{er} échelon		
Reporter photo 1 ^{er} échelon		
Rédacteurs stagiaires		
du 13 ^e au 24 ^e mois		
du 1 ^{er} au 12 ^e mois		

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

Pour tenir compte du tirage :	au dessus de 20 000 exemplaires	+ 10 %
Pour tenir compte de la	bi-hebdo	+ 10 %
périodicité :	tri-hebdo	+ 15 %

- Indemnité appareil photographique personnel : 38,11 €

N.B. : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.